Affaire n° 12-20210717 Lutte contre les espèces invasives et reconquête de la biodiversité sur le futur Parc du Volcan Partenariat entre la Commune du Tampon et l'Association Valorisation de l'Entre-Deux Monde (AV2M) Entendu l'exposé du Maire, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Conseil Municipal, Considérant que la Commune du Tampon mène depuis plusieurs années une politique volontariste d'aménagement paysager orientée vers la valorisation des espèces indigènes au cœur des espaces publics, Compte-rendu du Conseil Municipal du samedi 17 juillet 2021 - 22 Considérant qu'un des projets phares portés par la collectivité est le projet du Parc du Volcan, situé à Bourg Murat, plus précisément au lieu-dit « Champ de foire » à la Plaine des Cafres. D'une surface totale de 15 ha, le projet s'articule autour de la thématique du végétal et de la biodiversité, par la découverte de la végétation des Hauts et des activités de loisirs. Il vise au développement économique et touristique des Hauts, Considérant que ce projet est soumis à autorisation environnementale et doit faire l'objet d'une demande de permis d'aménager. Ces procédures réglementaires devraient se clôturer fin 2022. Parallèlement à la procédure réglementaire, la collectivité souhaite engager sur ces 15 ha, des actions de lutte contre les espèces invasives, Considérant que le futur parc du volcan a vocation à constituer une vitrine de la végétation typique des Hauts de l'île. Ces milieux naturels, présentant un fort intérêt d'un point de vue écologique, sont menacés par les espèces invasives qui les entourent. La présence de ces espèces invasives rend la régénération des espèces indigènes difficile, Considérant que dans le cadre du projet du Parc du Volcan, des circuits de découverte des espèces indigènes et endémiques sont prévus. Les terrains n'étant actuellement pas entretenus, ces espèces sont malheureusement menacées par des espèces invasives. Il convient d'initier, avant la délivrance des autorisations réglementaires, des actions de gestion conservatoire, progressive et constante afin de ne pas perdre le potentiel de la biodiversité présent sur le site, Considérant que l'association AV2M (Association de Valorisation de l'Entre Deux Monde) mène des actions de lutte contre les espèces végétales envahissantes, des actions de contrôle des populations de la faune invasive (rats et chats harets) à des fins de protection de nos oiseaux. L'association dispose à la fois de l'expérience en pilotage de chantier d'insertion et de l'ensemble des compétences en matière de formation et de connaissances techniques en gestion conservatoire de la biodiversité réunionnaise, Considérant que la collectivité sollicite l' AV2M pour : - le portage du chantier de lutte contre les invasives sur le site du Parc du Volcan - réimplanter progressivement des espèces végétales indigènes afin de renforcer la biodiversité du site - mener des actions de sensibilisation de la population, des chantiers participatifs avec la population en fonction des demandes et besoins - entretenir les espaces de découverte et de pique-nique du site - en cas de nécessité, des actions de dératisation et de piégeage des chats errants pourront être mises en œuvre, Considérant que pour permettre à l'association de mener l'ensemble de ses actions, le Maire a sollicité, par courrier du 29 juin 2021, le Sous-préfet de Saint-Pierre, pour l'attribution de 50 contrats Parcours Emploi Compétence au bénéfice de l'AV2M. Conjointement, l'association, par courrier du 30 juin 2021, un quota de 50 contrats aidés auprès du Souspréfet de Saint-Pierre pour conduire les actions identifiées par la Commune du Tampon, Compte-rendu du Conseil Municipal du samedi 17 juillet 2021 - 23 Considérant que la réalisation de ces actions de lutte contre les espèces invasives nécessite des moyens humains et matériels qui devront être mobilisés et mis à disposition de l'association pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus. Ces derniers seront précisés dans le cadre du conventionnement entre la Commune du Tampon et l'AV2M, Le Conseil Municipal, réuni le samedi 17 juillet 2021 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint, après en avoir débattu et délibéré décide à l'unanimité des suffrages exprimés Nadège Schneeberger (représentée par Nathalie Bassire), Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Henriot Gilles, Monique Bénard, Nathalie Fontaine s'abstenant - de confier l'opération de lutte contre les espèces invasives à l'association AV2M, - d'approuver les modalités de ce partenariat qui fera l'objet d'un conventionnement avec l'association, - d'approuver le plan de financement prévisionnel pour la lutte contre les espèces invasives et reconquête de la biodiversité sur le futur Parc du Volcan qui se décompose comme suit : FINANCEMENT € HT

Objet	Remboursement de l'État	Part résiduelle commune	Coût Global
Dépenses liées au personnel			
/ 50 emplois PEC	80 % 514 999,20 €	20% 128 749,80 €	643 749,00 €
Matériel et équipement	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	Total 514 999,20 €	168 749,80 €	683 749 €